

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 11 juillet 2022 à 18 h 30

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 9 Convocation du 1^{er}/07/2022

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Agnès GRILLOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Patrice LARONZE

Mme Maria DRABOWICZ = pouvoir à Mme Agnès GRILLOT

Mme Christelle GUILLEMINOT = pouvoir à Mme Rosaria SWIADEK

M. Dominique RAVault = pouvoir à M. Patrick JURY

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 024_2022

Service de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du 1^{er} degré des Communes de Le Breuil, Ciry le Noble, St Bérain sous Sanvignes, St Pierre de Varennes et St Sernin du Bois. Autorisation de signature d'un acte spécial de sous-traitance.

Vu les articles L2193-4 et R2193-3 à R2193-4 du code de la commande publique, relatifs à la sous-traitance dans les marchés publics,

Vu le marché groupé de transports scolaires en date du 11 juillet 2022 passé pour les services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du premier degré des communes de Le Breuil, Ciry le Noble, St Bérain sous Sanvignes, St Pierre de Varennes et St Sernin du Bois,

Considérant que le titulaire du marché, à savoir la société TRANSDEV BFC SUD, a sollicité la possibilité de sous-traiter une partie des prestations du marché à l'entreprise AUTOCARS GIRARDOT en présentant un acte spécial de sous-traitance,

Considérant que la sous-traitance porterait sur l'exécution des circuits scolaires des communes de Ciry le Noble et de St Bérain sous Sanvignes pour un montant total de 420 467,97 €HT soit 462 514,77 €TTC pour 3 ans,

Considérant qu'il convient d'autoriser M. le Maire à signer ce document afin d'accepter formellement le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance précité, présenté par la société TRANSDEV BFC SUD dans le cadre de l'exécution du marché de transports scolaires pour les services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du premier degré des communes de Le Breuil, Ciry le Noble, St Bérain sous Sanvignes, St Pierre de Varennes et St Sernin du Bois,

Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la commune, La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

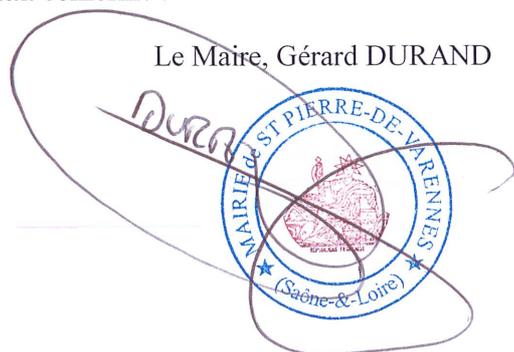
Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 18 JUIL. 2022 et publié, affiché, notifié, mis en ligne le 18 JUIL. 2022

Le Maire, Gérard DURAND



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 18 juillet 2022 13:58
À: s2low@s2low.org; mairie-st-pierre-de-varennes@wanadoo.fr;
backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0711-217104686-20220718-10571.xml; 071-217104686-20220711-024_2022-DE-1-2_10670.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de AUTUN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-07-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Commune de Saint-Pierre-de-Varennes

N° de SIREN: 217104686

Numéro Acte de la collectivité locale: 024_2022

Objet acte: Service de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du 1er degré des Communes de Le Breuil, Ciry le Noble, St Bérain sous Sanvignes, St Pierre de Varennes et St Sernin du Bois : autorisation de signature d'un acte spécial de sous-traitance.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.4-Autres types de contrats

Identifiant Acte: 071-217104686-20220711-024_2022-DE

Rapport d'erreur(s):